

Direction des finances

Réunion du 21 décembre 2017

Date de convocation : 8 décembre 2017

Délibération N° 113

CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENT - SDIS 2017-2019

Avenant à la convention

Président : M. André Accary

Membres présents : M. André Accary, Mme Catherine Amiot, Mme Marie-Claude Barnay, M. Jean-Claude Becousse, Mme Colette Beltjens, Mme Eda Berger, M. Vincent Bergeret, Mme Marie-Christine Bignon, Mme Laurence Borsoi, Mme Edith Calderon, M. Frédéric Cannard, Mme Claude Cannet, Mme Sylvie Chambriat, Mme Carole Chenuet, Mme Amelle Chouit, M. Jean-François Cognard, Mme Evelyne Couillerot, Mme Isabelle Dechaume, M. Jean-Christophe Descieux, M. Jean-Michel Desmard, M. Jean-Paul Diconne, M. Lionel Duparay, M. Bernard Durand, M. Arnaud Durix, Mme Catherine Fargeot, Mme Marie-Thérèse Frizot, Mme Chantal Gien, Mme Violaine Gillet, M. Raymond Gonthier, Mme Aline Gruet, M. Jean-Marc Hippolyte, Mme Dominique Lanoiselet, Mme Elisabeth Lemonon, M. Dominique Lotte, Mme Christine Louvel, Mme Edith Perraudin, M. André Peulet, M. Alain Philibert, Mme Dominique Piard, M. Fernand Renault, M. Hervé Reynaud, Mme Elisabeth Roblot, M. Bertrand Rouffiange, M. Anthony Vadot, Mme Françoise Verjux-Pelletier, M. Jean-Yves Vernochet

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : Mme Florence Battard, M. Pierre Berthier, M. Frédéric Brochet, Mme Claudette Brunet-Lechenault, Mme Mathilde Chalumeau, Mme Josiane Corneloup, M. Jean-Luc Fonteray, M. Fabien Genet, M. Christian Gillot, M. Jean-Vianney Guigue, M. Sébastien Martin, M. Jacques Tourny

Mme Florence Battard a donné pouvoir à M. Jean-François Cognard, M. Pierre Berthier à M. Lionel Duparay, M. Frédéric Brochet à Mme Catherine Amiot, Mme Claudette Brunet-Lechenault à M. Jean-Christophe Descieux, Mme Mathilde Chalumeau à M. Anthony Vadot, Mme Josiane Corneloup à Mme Marie-Thérèse Frizot, M. Jean-Luc Fonteray à Mme Elisabeth Lemonon, M. Fabien Genet à Mme Edith Perraudin, M. Christian Gillot à Mme Marie-Claude Barnay, M. Jean-Vianney Guigue à Mme Amelle Chouit, M. Sébastien Martin à Mme Dominique Lanoiselet, M. Jacques Tourny à Mme Dominique Piard

Secrétaire de séance : Chouit Amelle

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avoir recueilli l'avis de la Commission finances,

Considérant que la convention en vigueur entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et le Département de Saône-et-Loire a été adoptée en Assemblée départementale du 15 décembre 2016 et signée le 27 janvier 2017,

Considérant les engagements pluriannuels conjoints du SDIS et du Département,

Après en avoir délibéré,

Décide par 31 voix pour et 26 abstentions :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat 2017-2019, entre le Département de Saône-et-Loire et le SDIS71, intégrant la programmation pluriannuelle du plan immobilier structurant n°3,
- d'autoriser M. le Président à le signer ainsi que les actes nécessaires.

En raison de ses fonctions au sein du Conseil d'administration, M. André ACCARY ne prend pas part au vote.

Le Président,



André ACCARY



Avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre le Département de Saône-et-Loire et le Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire

Vu la convention de partenariat entre le Département de Saône-et-Loire et le SDIS de Saône-et-Loire signée le 27 janvier 2017.

Entre

Le Département de Saône-et-Loire, représenté par son Président, dûment habilité par délibération du Conseil départemental en date du 21 décembre 2017,

Ci-après désigné le « Département »

et

Le Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire (SDIS), représenté par son Président, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2017,

Ci-après désigné le « SDIS 71 »

Article 1 :

L'objet de cet avenant vise à prendre en compte la programmation pluriannuelle du plan immobilier structurant n°3 prévue à l'article 2.2 de la convention et inabouti au moment de la signature de celle-ci.

Article 2 :

L'article 2.2 est modifié comme suit :

« Les dépenses d'investissement du SDIS 71 font l'objet d'une programmation pluriannuelle réactualisée tous les ans.

Les programmes stratégiques actifs sur la période 2017-2019 sont les suivants :

- plan immobilier structurant N°2 ;
- acquisitions de véhicules N°3 ;

- habillements ;
- Schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI).

Le plan immobilier structurant n°3 répond à la programmation d'investissement pluriannuelle décrite ci-après.

Plan Immobilier structurant n°3 SDIS 71	Autorisation de programmation				
	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Prévision de financement SDIS 71 et recettes	249 600 €	1 230 400 €	214 940 €	264 560 €	1 959 500 €
Prévision de demande de financement au Département	- €	- €	1 807 460 €	1 133 040 €	2 940 500 €
TOTAL	249 600 €	1 230 400 €	2 022 400 €	1 397 600 €	4 900 000 €

Les montants des crédits nécessaires en 2018 et 2019 seront pris en charge par le SDIS71. Le Département apportera une contribution spécifique en 2020 et 2021, à hauteur de 2,9 M€, dont les montants et modalités seront définis lors de la prochaine convention de partenariat.

Le SDIS s'engage à informer le Département, au moment des orientations budgétaires, des équipements nouveaux qu'il envisage de réaliser au cours des prochaines années. Il s'engage également dans une politique d'amortissement raisonnée et une politique d'emprunt maîtrisées.»

Article 3 :

Les autres dispositions prises dans la convention de partenariat 2017-2019 sont inchangées.

Fait à Mâcon, le 18/01/2018

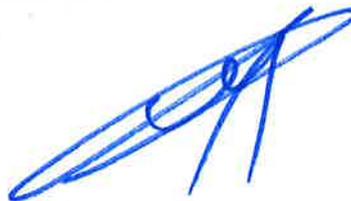
Pour le Département de Saône-et-Loire,

Pour le Président et par délégation,
le Directeur général
des services départementaux


François MENGIN LECREULX

Le Président

Pour le Service départemental
d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,



Le Président

André ACCARY